



Montlouis, le 19 décembre 2005

Groupe des élus communistes et républicains

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2005

Les débats d'orientations budgétaires qui ont lieu au sein des assemblées communales ont démontré les difficultés à mettre en adéquation les ressources budgétaires et les réponses en terme de besoins des habitants.

Montlouis sur Loire n'échappe pas à la règle.

Cela prouve que quelque soit la structure, la politique nationale à des conséquences sur les choix que peuvent opérer les collectivités, n'en déplaît à tous ceux qui veulent exclure des débats communaux le rôle de la politique de l'Etat.

La politique du gouvernement de Villepin conduit au désengagement de l'Etat dans les domaines les plus essentiels de la vie courante, à charge aux collectivités de suppléer les carences du gouvernement. C'est mettre les élus locaux devant des choix draconiens : soit offrir moins de services, soit augmenter la fiscalité, soit privatiser.

Ce dont ont besoin les communes c'est de disposer des moyens financiers nécessaires aux attentes des habitants. C'est donc bien dans le domaine de la fiscalité, et de sa réforme que se situe la plus grande partie de la réponse. Ce n'est malheureusement pas le projet de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée qui va arranger les finances des collectivités locales. Dominique en ajoutera peut-être quelques mots tout à l'heure.

A Montlouis, nous allons faire le choix de ne pas augmenter les impôts locaux en 2006. Nous espérons par ailleurs que ce choix sera maintenu tout au long de l'année.

La stabilité du budget et le désendettement de notre ville s'inscrivent cette année encore dans la continuité des années passées.

Malgré cette orientation, notre ville prévoit un certain nombre d'investissements comme les aménagements urbains dans l'avenue Gabrielle d'Estrées, la poursuite de la réfection des trottoirs du quartier des Coteaux, des travaux d'aménagement d'aire de jeux, le revêtement de la cour de l'école ferry, la fin de la construction de la maison de l'emploi ou encore la réhabilitation d'une grange en salle municipale...

Dans les investissements actuellement en cours, il y a la construction de 220 logements. Un grand quotidien national a publié il y a quelques semaines la liste des communes qui ne respectait pas la construction de 20 % de logements sociaux. Montlouis apparaissait sur cette liste.

En effet, à ce jour, notre commune dispose de 16,3 % de logements sociaux et paye une amende de 15 000 € par an. L'objectif de la ville est bien entendu de passer la barre des 20 %. Les élus communistes soutiennent ce projet.

Le logement social est considéré à la fois comme un service d'intérêt général et comme un instrument efficace de la mixité sociale. Le seuil des 20 % est bien entendu un objectif. Il est important qu'on dépasse rapidement ce seuil parce que le droit au logement demeure l'un des vecteurs de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. C'est pour cette raison que les élus communistes souhaitent que les logements construits soient destinés aux plus modestes. Il y a en France 1,3 millions de demandeurs, dont la moitié pourrait bénéficier de ces logements très sociaux.

Nous devons réfléchir également à court terme à la mise en place d'un service public du logement garantissant ainsi à tous et pour tous une offre de logement suffisante et adaptée aux besoins.

Montlouis sur Loire est en constant mouvement, offrir à tous les conditions de se loger décentement et développer la mixité sociale sont des éléments facteurs dans le dynamisme de notre ville.

Les élus communistes veilleront à ce que ces conditions soient réunies dans les programmes de constructions de logements sociaux.

Globalement, les orientations prises dans ce budget 2006 nous satisfont, nous y apportons notre soutien.